

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION 2018-01-24

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 22 janvier 2018 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de résolution 2018-01-24.

Cette résolution a notamment pour objet de d'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble situé au 1200, rue Richelieu sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'en prévoir les normes.

Cette résolution s'applique à la zone H-329 et contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est située dans le secteur délimité approximativement comme suit :

La zone concernée forme un ensemble bordé approximativement au sud par la rue Bourgeois, à l'ouest par la rue Dupré, au nord par la rue Larose et à l'est par la rue Richelieu.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de résolution, une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 février 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil au 240, rue Hertel. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Beloeil, ce 14 février 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière